

LE 09 AVRIL 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le neuvième jour du mois d’avril de l’an deux mille vingt-quatre (2024-04-09).

PRÉSENCES :
Le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Benoit Isaia, Alexandre Picard, Gilbert Cabana et Bertrand Dubé. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

CONSTATATION DU QUORUM
Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu’il y a **QUORUM**, il demande de l’enregistrer au procès-verbal.

2024-04-069 OUVERTURE DE LA SESSION
ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;
SUR PROPOSITION Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :
QUE la session ouvre à 19h30.

2024-04-070 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
L’ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil et la secrétaire leur fait part des points qu’il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter.
SUR PROPOSITION de François Vadnais
DÛMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :
QUE l’ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** » :

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|------|--|--------------------------------|
| | PRÉSENCES | CONSTATATIONS DU QUORUM |
| 1.0 | OUVERTURE DE LA SESSION | |
| 2.0 | ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR | |
| 3.0 | ADOPTION PROCÈS-VERBAL – MARS 2024 | |
| 4.0 | CORRESPONDANCE | |
| | FINANCE | |
| 5.0 | Dépôt des États financiers 2024. | |
| 6.0 | Rapport verbal – Directrice générale/greffière-trésorière – Mars 2024. | |
| | ADMINISTRATION | |
| 7.0 | Autorisation des comptes à payer en avril 2024 et autres comptes payés affectant l’année 2024. | |
| 8.0 | Tous sujets relatifs – Vente ou achat de terrain. | |
| 9.0 | Tous sujets relatifs – Publicité, subvention, achat. | |
| 10.0 | Tous sujets relatifs – Renouvellement des assurances de la municipalité. | |
| 11.0 | Tous sujets relatifs – Ventes de garage regroupées. | |
| 12.0 | Tous sujets relatifs – Déneigement. | |
| 13.0 | Tous sujets relatifs – Stationnement centre communautaire. | |
| 14.0 | Tous sujets relatifs – Rue Gabrielle. | |
| 15.0 | Tous sujets relatifs – TECQ. | |
| | AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS | |
| 16.0 | Rapports verbaux ou écrits de l’inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière. | |
| | VOIRIE MUNICIPALE | |
| | HYGIÈNE DU MILIEU (environnement) | |
| | URBANISME | |
| 17.0 | Tous sujets relatifs – Avis de motion et adoption du premier projet de règlement no. 428-2024 modifiant le règlement de zonage 372-2017. | |
| 18.0 | Tous sujets relatifs – Avis de motion et adoption du premier projet de règlement no.429-2024 modifiant le règlement de zonage 372-2017. | |
| | LOISIRS | |
| | SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE | |
| 19.0 | Tous sujets relatifs – Acceptation / Recommandation du C.C.U. | |
| | PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| | CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION | |

2024-04-071 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MARS 2024

Document soumis : Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 12 mars 2024 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil;
SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :
QUE le procès-verbal du 12 mars 2024 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière

2024-04-072 DÉPÔT AU CONSEIL DES ÉTATS FINANCIERS 2023

La directrice générale/greffière-trésorière procède au dépôt du rapport financier 2023 et Monsieur Jean-Yves Trottier, vérificateur pour la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, en provenance de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente aux membres du conseil le rapport financier 2023.

2024-04-073 RAPPORT VERBAL MARS 2024 - DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIERE

Soumis au conseil : Rapport verbal du 09 avril 2024 par Annie Lessard, directrice générale/ greffière-trésorière;
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil reconnait avoir entendu le rapport verbal de Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière, du 9 avril 2024 sur les autorisations de dépenses et la situation financière de mars 2024.
QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que dit.

2024-04-074 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES EN AVRIL 2024 & AUTRES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L’ANNÉE 2024

Soumis au conseil : Comptes payables en avril 2024 et autres comptes payés affectant l’année 2024;
SUR PROPOSITION de Benoit Isaia
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :
QUE les salaires payés aux employés durant le mois de mars 2024 sont ratifiés par le conseil.
QUE ce conseil approuve les comptes payables en avril 2024 et ce, tels que soumis et autorise le paiement.
QUE ce conseil approuve les autres comptes payés affectant l’année 2024.

VENTE ET ACHAT DE TERRAIN

Aucune sujet.

2024-04-075 AUTORISATION DE PUBLICITÉ, SUBVENTION, ACHAT, MANDAT/AVRIL 2024

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil accepte les dépenses suivantes :

1. La voix de l’Est; cahier saint-Alphonse; 1 865,00.-\$, plus tx;
2. Cardio Choc, achat de trois défibrillateurs; 3 897,00.-\$, plus tx;
3. Binatek : archiviste; 2 805,00.-\$, plus tx;
4. Sylvain Larocque; don pour la fondation Charles Bruneau; 100\$
5. MBI Sécurité; Achat de caméra de surveillance pour garage municipal, mairie et entrepôt; 8 692,25.-\$, plus tx;
6. SH Design; carte d’affaire; 814,00.-\$, plus tx;
7. Vitre Xpair; lavage de vitres intérieur et extérieur; 1 485,00.-\$, plus tx;
8. GNR Corbus; entretien des équipements au centre communautaire; 2 247,00.-\$, plus tx;
9. H2O; Achat de ph sensor; 1 917, 00.-\$, plus tx;
10. Maison des jeunes; achat coin détente (cousin, oreillers, ect.) : 500,00.-\$, plus tx;

11. Assa Abbloy; maintenance porte entrée pharmacie et mairie à raison de 2 fois/année; 636,63.-\$, plus tx;
12. Plomberie Goyer; installation d'une plaque murale au champ d'épuration du village; 2 270,80.-\$, plus tx;
13. Favreau/Blais associés architectes; plan d'évacuation pour centre communautaire; 1 850.-\$, plus tx;
14. Sanivac; Nettoyage de PPI et PP2 ainsi que 5 regards sur la rue principale; 5 453,00.-\$, plus tx;

2024-04-076 ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ DU 12 MAI 2024 AU 12 MAI 2025 ET ASSURANCE AUTOMOBILE DU 12 MAI 2024 AU 12 MAI 2025 AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) & ASSURANCE ACCIDENT-CADRES ET DIRECTION

Soumis au conseil : Facturation du 20 mars 2024 de FQM assurances;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby fait partie de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité accepte la proposition de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) datée du 20 mars 2024 concernant les assurances générales de la municipalité couvrant la période du 12 mai 2024 au 12 mai 2025 ainsi que les assurances automobiles pour la période du 12 mai 2024 au 12 mai 2025, au coût approximatif de 84 257.00.-\$, taxes incluses, et ce, avec la police Assurance Accidents Cadres et Direction et Assurance accident bénévoles.

QUE, dans ces conditions, ce conseil autorise le paiement nécessaire de la prime.

2024-04-077 AUTORISATION DU CONSEIL – VENTES DE GARAGE REGROUPÉES, ANNÉE 2024

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise deux ventes de garage regroupées pour l'ensemble de la municipalité qui aura lieu dans le stationnement de la mairie, aux dates suivantes :

1. le 25 mai 2024 de 7h30 à 16h00 ; reporté le 26 mai 2024, en cas de pluie ;
2. le 07 septembre 2024 de 7h30 à 16h00 ; reporté le 08 septembre 2024, en cas de pluie.

QUE ces ventes de garage sont ouvertes gratuitement à tous les propriétaires de la municipalité, avec preuve d'identité. Ces derniers fournissent leur matériel nécessaire : tables, chaises, etc.

QUE ces différentes activités soient annoncées dans un journal et qu'une annonce soit transmise à chaque propriété.

DÉNEIGEMENT

Reporté

STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Reporté

RESURFAÇAGE SUR LA RUE GABRIELLE

Reporté

2024-04-078 DÉCISION DU CONSEIL – DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DÛMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport écrit sur les permis émis au cours du mois de mars 2024.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale / greffière-trésorière n'a pas de rapport pour les membres du conseil municipal.

2024-04-079 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO.428-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 372-2017 AFIN DE MODIFIER DES NORMES APPLICABLES À LA ZONE RA-17

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur **Bertrand Dubé**, conseiller, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la séance du 09 avril 2024, le « **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 428-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 372-2017 AFIN DE MODIFIER DES NORMES APPLICABLES À LA ZONE RA-17** ». Premier projet de règlement a été déposé par **Bertrand Dubé**, conseiller, à tous les membres du conseil municipal tel que prévoit la loi.

QUE le premier projet de règlement no.428-2024 modifiant le règlement de zonage 372-2017 afin de modifier des normes applicables à la zone RA-17 soit déposé, conformément à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1)

QUE le règlement sera adopté à une session ultérieure.

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2024-04-080 DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 428-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AFIN DE MODIFIER DES NORMES APPLICABLES À LA ZONE RA-17

ATTENDU QUE le premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte ce premier projet de « règlement no.428-2024 modifiant le règlement de zonage 372-2017 afin de modifier des normes applicables à la zone RA-17;

Copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement sera tenue le 14 mai 2024 à 19h00 à la mairie de Saint-Alphonse-de-Granby située au 360, rue Principale à Saint-Alphonse-de-Granby (Québec) J0E 2A0. Lors de cette assemblée, l'inspecteur municipal et environnement expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2024-04-081 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO.429-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 372-2017 AFIN NOTAMMENT D'AGRANDIR LA ZONE MC-1, DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE MC-1 ET D'AGRANDIR LA ZONE CC-5

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur **Benoit Isaia** conseiller, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la séance du 09 avril 2024, le « **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 429-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 372-2017 AFIN NOTAMMENT D'AGRANDIR LA ZONE MC-1, DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE MC-1 ET D'AGRANDIR LA ZONE CC-5** ». Premier Projet de règlement a été déposé par **Benoit Isaia**, conseiller, à tous les membres du conseil municipal tel que prévoit la loi.

QUE le premier projet de règlement no.429-2024 modifiant le règlement de zonage 372-2017 afin notamment d'agrandir la zone MC-1, de prévoir des dispositions particulières applicables à la zone MC-1 et d'agrandir la zone CC-5 est déposé conformément à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1)

QUE le règlement sera adopté à une session ultérieure.

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

- 2024-04-082

DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 429-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AFIN NOTAMMENT D’AGRANDIR LA ZONE MC-1, DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE MC-1 ET D’AGRANDIR LA ZONE CC-5

ATTENDU QUE le premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d’approbation référendaire ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte ce premier projet de « règlement no.429-2024 modifiant le règlement de zonage 372-2017 afin notamment d’agrandir la zone MC-1, de prévoir des dispositions particulières applicables à la zone MC-1 et d’agrandir la zone CC-5. Copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement sera tenue le 14 mai 2024 à 19h00 à la mairie de Saint-Alphonse-de-Granby située au 360, rue Principale À Saint-Alphonse-de-Granby (Québec) J0E 2A0. Lors de cette assemblée, l’inspecteur municipal et environnement expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s’exprimer.
- 2024-04-083

DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LOT NO. 2 593 060 CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT LA MARGE AVANT QUI N’EST PAS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 593 060 s’est adressé au CCU dans le but d’autoriser que l’agrandissement de la maison est une marge avant de 8,6 mètres alors que la réglementation autorise 9,0 mètres.

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d’Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l’étude et à la recommandation du CCU, entérine l’orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure concernant le dossier du lot 2 593 060 du cadastre du Québec.
- 2024-04-084

DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LOT NO. 2 592 111 CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT LA MARGE AVANT QUI N’EST PAS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 592 111 s’est adressé au CCU dans le but de régulariser la maison qui a une marge avant de 7,4 mètres, alors que la réglementation autorise 9,0 mètres.

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d’Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l’étude et à la recommandation du CCU, entérine l’orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure concernant le dossier du lot 2 592 111 du cadastre du Québec.

2024-04-085 **DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE LOT NO. 2 592 111 CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT UNE REMISE QUI EST SITUÉE EN MARGE AVANT ET QUI N'EST PAS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 592 111 s’est adressé au CCU dans le but d’autoriser une remise dans la marge avant alors que la réglementation l’interdit.

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d’Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DÛMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l’étude et à la recommandation du CCU, entérine l’orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure concernant le dossier du lot 2 592 111 du cadastre du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h50 jusqu’à 20h16.

2024-04-086 **CLÔTURE DE LA SESSION**

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l’ordre du jour ont été traités.

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DÛMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 20h16.

Annie Lessard, d.g. et greff.-très.
Secrétaire de l’assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président de l’assemblée